

## Aménagement fin de semestre et de rentrée

Le 6 avril, le Conseil d'administration restreint et le Conseil pédagogique et scientifique ont détaillé les modalités des aménagements pédagogiques liés à la crise sanitaire actuelle.

### Vacances de printemps

Constatant que la continuité pédagogique a été globalement assurée et souhaitant soutenir la réussite étudiante, CA-CPS confirment, à l'unanimité, le calendrier des vacances de printemps.

### Mobilités internationales (entrantes & sortantes)

Au regard des consignes gouvernementales liées à la situation sanitaire actuelle, constatant que les conditions de sécurité sanitaires ne sont pas réunies, CA-CPS décident l'annulation des échanges pédagogiques à l'étranger (Mobilités internationales, Erasmus, Erasmus+) pour les étudiants sortants et entrants, et ce pour le semestre d'automne et quels que soient la destination ou le pays d'origine.

Au regard des consignes gouvernementales liées à la situation sanitaire actuelle et en raison des mesures prises par le Gouvernement de fermeture des frontières et de suspension des demandes de visas, CA-CPS décident le report des demandes d'admission à l'ENSASE pour les étudiants étrangers jusqu'à nouvel ordre. Cette disposition ne concerne que les nouvelles demandes. Il est précisé que les étudiants étrangers, déjà inscrits à l'ENSASE pourront se réinscrire.

### Formation théorique, examens et soutenances

#### HMONP

CA-CPS décident, à l'unanimité, le report des soutenances à octobre (dates à préciser ultérieurement) sans entraîner de nouveaux frais d'inscription pour leur validation.

#### Fins de semestres S2 - S4 – S8

CA-CPS décident le maintien des examens de fin de semestre aux dates prévues (à l'Ecole ou à distance selon l'évolution de la situation sanitaire).

CA-CPS proposent que le calendrier et les modalités des examens et évaluations soient gérés et coordonnés par chaque coordonnateur de semestre, en lien étroit avec le service scolarité.

#### Fin de semestre S6 (DEEA)

CA-CPS décident le maintien des examens de fin de semestre aux dates prévues (à l'Ecole ou à distance selon l'évolution de la situation sanitaire).

A titre exceptionnel, une session de rattrapage en septembre 2020 concernant les enseignements du projet architectural et urbain (atelier projet) sera mise en place pour les étudiants ayant échoué en juin. CA-CPS informent et mettent en garde les étudiants concernés de la vigilance à avoir au regard des acceptations en transfert, des échéances d'inscriptions en master dans une université ou une ENSA. Toutefois, l'ENSASE s'engage à valider leur inscription en Master 1 à l'issue de leur validation S6. CA-CPS valident que les dits rattrapages n'entraîneront pas de nouveaux frais d'inscription pour leur validation.

CA-CPS proposent que le calendrier et les modalités des examens et évaluations soient gérés et coordonnés par le coordonnateur de semestre, en lien étroit avec le service scolarité.

#### PFE (DEA)

CA-CPS décident le remplacement exceptionnel de la session de jurys de PFE de juin 2020 par deux sessions :

- La première session aura lieu comme initialement prévu entre le 22 et le 25 juin 2020, sous forme de visioconférence exclusivement, avec des documents dématérialisés.

- La deuxième session aura lieu en septembre 2020. Pour cette session, l'état sanitaire et les instructions gouvernementales commanderont aux conditions de passage des soutenances. Dans la mesure du possible, l'ENSASE privilégiera une organisation en présentiel.

Si celle-ci n'est pas possible, les présentations seront sur le même modèle que celles du mois de juin: visioconférence avec documents dématérialisés.

L'ENSASE informera les étudiants et leur jury, au plus tard le 20 juillet, si cette session se passe en présentiel ou en visioconférence.

Chaque étudiant choisira de soutenir son PFE dans l'une ou l'autre des deux sessions sans avoir la possibilité d'en changer après cette date (Fiche individuelle à remplir, à signer et à retourner à l'administration au plus tard le 4 mai 2020 à midi).

La session de septembre n'est en aucun cas un rattrapage de la session de juin.

Rappel: La soutenance du PFE est conditionnée par la validation du projet S10 laissée à l'initiative des enseignants de chaque domaine, avec date butoir au 31 mai 2020